

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des Facteurs Lyonnais, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAIAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors le Département	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Martial MERLIN, rédact. en chef de la Liberté, chez M. Méra, libr., r. Lafont, 4.—Affranchir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 11 avril.

La nouvelle circulaire Ledru-Rollin, relative aux élections, cause, dans la France entière, un grand émoi et provoque de la part de l'ancienne presse de l'opposition de Paris les plus justes critiques. Cette circulaire est la digne sœur de celle qui a tant ému la famille française, jeté le trouble dans la hiérarchie de tout les pouvoirs, écarté la confiance sans laquelle il n'y a pas de transactions commerciales possibles.

Au premier aperçu, le document qui a, encore une fois, arrêté la fusion de diverses nuances d'opinion qui peuvent s'apercevoir à la surface des populations, mais qui ne sont pas au fond des cœurs, semble surtout rédigé en vue du parti légitimiste. Mais l'aversion pour tous ceux qui, avant le 24 février n'ont pas joué leur tête pour la cause de la République, s'y révèle d'une manière manifeste, à chaque phrase, et comme correctif aux idées de fraternité qui se montrent, comme à regret dans ce manifeste.

On y cherche vainement la dignité et l'esprit de conciliation qui devraient dominer dans un acte aussi solennel d'un ministre d'un grand peuple, on n'y trouve que la haine et la répulsion d'un inquiet tribun, divisant la nation en catégories, comme autrefois on la partageait en coupes réglées.

Ah! qu'il y a loin de ce langage aux nobles et conciliantes paroles des Lamartine, des Arago, des Dupont (de l'Eure), des Marie, de ces véritables républicains autour desquels la France se rallie en isolant celui qu'elle considère comme le mauvais génie de la nouvelle République.

Vouloir des hommes nouveaux, c'est rendre hommage au vœu que notre régénération politique proclame, une réorganisation sociale fondée sur des principes nouveaux, des bases plus larges, des idées plus généreuses, et le Gouvernement provisoire a compris et proclamé cette nécessité en élevant à 900 le chiffre des législateurs qu'il appelle à formuler la constitution démocratique du pays. Mais vouloir écartier, à toute force, les citoyens qui, pendant quinze années, n'ont perdu aucune occasion de soutenir la cause de la liberté en s'opposant aux empiètements du pouvoir qui a disparu; en contribuant de leurs lumières à fonder des lois qui resteront, pour tous les gouvernements de la France, quel qu'en soit la forme,

des monuments de sagesse et de pratique éclairée; c'est plus qu'une faute, c'est une ingaatitude.

La colère du ministre s'éveille à la seule pensée de ces hommes honorables que la France lui renverra, nous en sommes sûrs, et elle se trahit par le désordre et l'incohérence des recommandations qui se pressent tumultueusement sous sa plume.

« Puisque le choc impétueux des événements, dit-il, leur a subitement dessillé les yeux, soit: qu'ils entrent dans nos rangs; mais qu'ils n'aspirent ni à nous commander ni à nous conduire; qu'ils marchent à l'ombre du drapeau du peuple, mais qu'ils ne songent pas à le porter. »

Puis, à peine cette concession s'est-elle échappée de sa plume qu'il s'écrie: « Que ce peuple s'en défie donc et les repousse! »

Maintenant, lui sied-il bien à l'auteur de cette provocation à la discorde, de venir formuler la belle devise du drapeau de la République.

La Liberté, c'est l'exercice de toutes les facultés que nous tenons de la nature, gouvernées par notre raison.

L'Egalité, c'est la participation de tous les citoyens aux avantages sociaux, sans autre distinction que celle de la vertu et du talent.

La Fraternité, c'est la loi de l'amour, unissant les hommes et tous faisant les membres d'une même famille.

Nous le demandons, n'est ce pas une amère dérision, que de cacher derrière d'aussi sublimes principes, qui sont bien ceux de la République, ceux qu'a toujours professés le gouvernement provisoire depuis qu'il a pris courageusement en main la responsabilité d'une tâche immense, de masquer, disons-nous, derrière cette morale si pure, des principes d'une déplorable intimidation.

La France ne s'y méprendra pas, vous le savez très bien, et ne tiendra pas compte de vos violentes prédications. Vous le savez si bien que vous tremblez devant les conséquences des nécessités sociales.

Vous recommandez aux Commissaires extraordinaires du gouvernement de ne pas solliciter les suffrages des populations au milieu desquelles ils auront passé deux mois qui n'auront pas été exempts de dures épreuves. N'avez-vous eu en vue, dans cette recommandation, que d'élever leur âme au-dessus des préoccupations de l'intérêt privé, comme vous le dites?

La France ne le croira pas. Elle dira que c'est un autre mobile qui vous a dirigé. Ces Commissaires de la République viennent d'administrer pendant deux mois les intérêts des populations confiées à leurs soins, à leur sollicitude: leur expérience des hommes et des choses, s'est formée à ce contact des intérêts publics et privés; ils arriveraient à la Constituante avec des idées d'ordre, de sagesse, de conciliation; avec des idées généreuses et pratiques, parfaitement conciliables avec les institutions démocratiques, et même inséparables d'une organisation républicaine. Ces adminis-

trateurs ne seraient pas les hommes de vos doctrines; il faut les écarter en éveillant chez eux une susceptibilité qui puisse leur dieter l'initiative d'un refus.

Nous osons vous le dire, vous avez été l'organe infidèle des hommes honorables et aimés qui depuis six semaines président aux destinées du pays, et le pays, loin de faire remonter jusqu'à ces grands citoyens l'origine de l'intimidation que vous cherchez à exercer dans tous les esprits, leur prouvera, par de nombreux suffrages, qu'il leur a tenu compte de la générosité de leurs efforts, et de la grandeur de leur abnégation personnelle.

Votre nouvelle circulaire ne peut pas violenter le sentiment public au point de lui faire oublier ces grands citoyens que vous repoussez, et dont la mémoire de quelques-uns qui ont succombé à la peine sera toujours un titre de vénération en France. N'oubliez pas que la nation a adopté la famille de ce général Foy; qui aujourd'hui ne trouverait pas grâce devant vous, malgré tous les gages de gloire, de talent, de patriotisme qu'il avait donnés à son pays.

Vous qui cherchez à désunir les citoyens dans des écrits imprudents, brisez donc, une fois pour toutes, ce coin que la République imprime sur toutes nos monnaies; et qui nous rappelle cet axiome de toute éternité que l'union fait la force.

Nouvelles de Savoie.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ

Chambéry, 9 avril 1848.

Si la liberté de la presse est une bonne chose, elle ne devrait cependant pas dégénérer en licence. Il est honteux qu'on se permette d'imprimer des mensonges et des turpitudes de la nature de ceux qui sont contenus dans la fraction du journal le...., que j'ai reçu ce matin. Ils sont bien coupables ceux qui se permettent de semblables calomnies, surtout lorsqu'elles tendent à soulever les uns contre les autres des citoyens d'une même nation, ou deux peuples faits pour s'entendre, vivre en frères, et se donner la main.

Voici exactement comment les faits se sont passés ici: Charles-Albert, obligé de concentrer toutes ses forces en Lombardie, pour défendre la cause de l'indépendance italienne, qui est celle de la liberté des peuples, a dû nécessairement dégarnir de troupes le reste de ses Etats, se fiant à la fidélité de ses peuples, et à leur honneur, pour que rien ne puisse compromettre en son absence la sainte cause pour laquelle il allait combattre.

Des personnes qui avaient quitté le pays sous l'ancien régime, qui ignoraient que, grâce aux nouvelles constitutions, nous jouissons d'autant de liberté qu'on peut en rencontrer en France, même en ce moment; qui ne réfléchissaient pas qu'une révolution pouvait amener la désertion ou le massacre de 18 à 20,000 Savoisiens que nous avons à l'armée d'Italie, que cette défection de 20,000 hommes, braves soldats, entraînait probablement la ruine de la cause italienne

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 11 avril 1848.

LOUISETTE.

Voilà ce qui m'est arrivé dans ce village aux environs de Loudun.
Ch. NODIER. — La Filleule du Seigneur.

I.

Sur la route de Paris à Orléans, quand vous n'étiez pas emporté par une locomotive, quand votre regard pouvait se reposer à la droite et à la gauche, quand les accidents du chemin n'étaient pour tous qu'une douce et continuelle distraction, vous avez dû remarquer, sur mille tourelles noircies par le temps, des milliers de pigeons blancs, — couronne d'albâtre mouvante. Plus sage que le pigeon de La Fontaine, ceux-ci ne sont pas voyageurs; ils trouvent là :

Bon souper, bon gîte, — et le reste!

aussi n'émigrent-ils jamais; et ils ont bien raison. Nous, moins raisonnables qu'eux, nous courons le monde; nous voyageons pour changer de place, plus que pour voyager; l'ardeur des chevaux ne nous suffit plus; il nous faut l'impétuosité de la vapeur. — Du bruit, du feu et de la fumée, voilà les chemins fer: un cyclope a dû les inventer. Hélas! avec leur rapidité de flèche, on ne voit plus rien sur la route! et si vous alliez aujourd'hui de Paris à Orléans, vous n'apercevriez plus ni tourelles noires, ni pigeons blancs.

II.

Il y a bien des années de cela, par une belle matinée de printemps, — quand nous avions encore un printemps en France, et que nous n'avions pas de chemins de fer, — je quittai mon heureuse mansarde de la rue de l'Ouest, et je pris philosophiquement et pédestrement la route d'Orléans; mes seuls compagnons de voyage étaient mes crayons.

Dans tout ce qui avoisine Paris, je ne vis que Paris; je fus tenté de revenir; cependant, je ne me décourageai pas. Sans cela, vous ne sauriez pas ce que je vais vous conter, — l'histoire des tourelles noires et des pigeons blancs, une histoire bien simple, sans événements, sans péripétie, mais une histoire vraie, et non pas un roman. — Je poursuivis :

III.

Le soir, je m'arrêtais aux plus pauvres auberges; j'avais de bonnes raisons pour cela!... Je m'asseyais à la table des ouvriers; travailleur moi-même, je voyais un ami dans tout travailleur. Sous ma blouse, ces braves artisans ne devinaient pas un artiste, mais ils devinaient un bourgeois; et comme je n'avais pas la niaise fierté attachée à cette condition batarde, ils semblaient me savoir gré de me mêler à leur conversation, étaient joyeux quand je répétais leurs refrains, et tout reconnaissants quand je choquais leurs verres.

Un nom revenait sans cesse dans leur entretien; je n'y pris pas garde d'abord; mais ce nom éveilla bientôt mon attention, excita ma curiosité, et je leur demandai ce que c'était que LOUISETTE.

IV.

— « Une enfant, me répondirent-ils, une enfant... de

quinze ans! Dans tout le pays, on la nomme la providence des tourelles noires, la mère des pigeons blancs. »

— « Et sa famille est nombreuse, allez, reprenait un autre; mais elle n'a aucune préférence pour aucun de ses enfants; elle les aime également, et en est également aimée: c'est qu'elle les a tous nourris!... Chaque matin, chaque soir, elle accourt les trouver; tous la reconnaissent et battent des ailes; les plus audacieux, et les plus heureux, viennent se poser sur sa jeune épaule; quelques-uns becquettent, ou mieux, caressent ses blonds cheveux... et tous, — ingrats et gourmands qu'ils sont, — quittent soudain leur doux place, et s'abattent au gazon, que la petite main de Louissette vient de joncher de mille graines.

V.

— « Et puis, ajoutait un autre, elle leur donne les plus doux noms, ce qui rend jaloux les garçons du village. »

— « Oh! reprenait un troisième, je retournerai à Milly. Je sais qu'on va réparer son vieux Château-fort, qui cependant n'aura plus à soutenir de sièges, comme il en soutint, — dit-on dans le pays, — sous Charles VII; et je veux être de l'armée pacifique des ouvriers qui relèveront ses ruines... c'est que, de cette façon, je verrai tous les jours les tourelles noires de Louissette, ses pigeons blancs, et surtout... Louissette! — J'irai loger encore à son auberge du Lion d'or. »

— « Et moi aussi, » dirent-ils tous.

VI.

Le lendemain, je pris la route de Milly. Les plus beaux sites de la Suisse ou de l'Italie cussent-ils

(qui, grâce à Dieu, est en ce moment en bon chemin), et par conséquent l'indignation et une tache éternelle attachée par toute l'Italie et par l'Europe entière au nom de Savoie, ces personnes, dis-je, mues peut-être encore par d'autres motifs personnels et plus coupables, profitent de ces circonstances pour venir faire proclamer la République française à Chambéry.

Je ne veux pas excuser les chefs de l'expédition; ils ont leurs torts, et même de grands torts; mais, du moins, ceux-là ont payé de leurs personnes et ne se sont pas cachés. Je suis persuadé que s'ils eussent pu apprécier les raisons que je viens de vous faire connaître, s'ils eussent su à temps l'esprit de la population, ils ne seraient jamais entrés en Savoie, et ne seraient pas venus imposer à un peuple, contre son gré, un gouvernement nouveau, surtout présenté d'une telle manière.

A l'approche des ouvriers, il n'y avait pas un soldat à Chambéry. Le gouverneur, l'intendant, tous nous avaient abandonnés. Nous n'avions aucune donnée, aucun renseignement sur les bandes qui arrivaient. La députation envoyée amicalement à leur rencontre à Belley, pour savoir leurs intentions, n'avait pu voir que leurs chefs, la troupe étant à St-Rambert, et le chef, M. Burnet, avait parfaitement compris sur les raisons qui lui furent données, et que je vous ai exprimé ci-dessus, ce qu'il y avait d'indélicat, d'inopportun dans une pareille invasion. Il vit qu'il avait été indignement trompé par ceux l'avaient appelés, mais il ajouta qu'il était trop tard pour retourner en arrière.

La garde nationale voulait se porter en avant: l'autorité s'y opposa. Ils firent leur entrée le 5, vers neuf heures du matin, désarmèrent les postes, qui, sur l'ordre qui leur en avait été donné, ne firent aucune résistance. Le cri de: *vive la république!* ne trouva pas d'autre écho que celui de *vive le roi! vive la Savoie!* La ville était morne et silencieuse.

C'est alors que les arrivants virent clairement qu'ils avaient été joués et induits en erreur; ceux qui ne gardaient pas les postes, furent consignés dans la caserne d'infanterie. Si on eût laissé les portes ouvertes, presque tous les Savoisiens seraient chez eux; mais, des leurs tiraient sur eux lorsqu'ils voulaient escalader les murs. Puis, ceux qui les avaient appelés n'osèrent pas se monter.

Le lendemain matin, 4 avril; à 6 heures, sans qu'il y eut de mot donné, les citoyens couraient aux armes, le tocsin sonnait à toutes les cloches de la ville. Les postes furent désarmés. A celui des Capucins, la fusillade fut assez vive; un des nôtres fut tué. On assiégea la caserne: là, la fusillade dura quelque temps: par bonheur, il n'y eut personne de tué, mais seulement quelques blessés. A huit heures, les arrivants furent obligés de mettre bas les armes. On répartit les prisonniers dans le manège, la caserne de cavalerie, le collège, la vieille église de Maché et les prisons.

Si quelqu'un essayait de vouloir maltraiter les prisonniers pendant le trajet, il était repoussé par la garde nationale, dont la conduite a été admirable de fermeté et de modération à l'égard des vaincus. Tous en conviennent, et une lettre de remerciement et d'éloge adressée à la garde nationale par le lieutenant de la compagnie du Rhône en fait foi. Du reste, nous aurions eu tort d'en agir autrement; les Lyonnais se sont bien conduits, et ont maintenu la discipline.

Si nos Savoisiens, chassés de France, arrachés des maisons où ils gagnaient leur pain, se fussent présentés en frères, nous étions tous disposés, et nous le sommes encore, à les recevoir en frères. Le ministre des travaux publics est en ce moment à Chambéry, où il va faire ouvrir des chantiers pour occuper tout le monde.

Les paysans ont commis des violences sur les fugitifs: mais on exagère si on porte à plus de douze ou quinze le nombre des morts, tant de part que d'autre. Nous sommes loin de nous en réjouir, mais vous savez que dans des moments pareils les paysans ne se connaissent plus. Du reste, ils ont montré beaucoup de zèle en accourant à notre secours, des communes les plus éloignées, armés de faux et de tridents.

Grace à Dieu tout était fini lorsqu'ils sont arrivés.

Les prisonniers sont traités avec douceur: on en relâche tous les jours, les deux tiers sont partis. Tous les français seront bientôt loin. Deux commissaires du gouvernement français sont venus savoir ce qu'on faisait de leurs nationaux; ils ont été enchantés de la modération que montre le Sénat. C'est du reste le vœu de toute la population de Chambéry. Le soir même et le lendemain de l'échauffourée sont arrivés ici trois à quatre mille hommes d'infanterie et de l'artillerie. Les gardes nationales s'organisent dans toutes les communes. Nous nous félicitons que Chambéry ait fait ses affaires elle-même. Si c'eût été les troupes qui eussent fait les prisonniers, c'eût été fort cruel pour des malheureux qui n'avaient peut-être pas de mauvaises intentions.

L'instruction commencée, a fait découvrir douze à quinze repris de justice, tant Savoisiens que Français, qui seront livrés aux tribunaux.

Nous apprenons de source certaine, par une lettre de Chambéry, du 8 courant ce, qui suit:

« Dès ce matin, deux convois de Français impliqués dans la procédure que la Cour d'appel de Savoie instruit pour l'agression de Chambéry, ont été conduits à la frontière pour y être rendus à la liberté.

« Ils ont été escortés jusqu'à la frontière, afin de les protéger contre toute violence des paysans.

— On lit dans le *Corriere mercantile* de Gènes du 4 avril:

Milan, 2 avril.—*Gouvernement Provisoire*, bulletin de la soirée.—On nous annonce la capture sur le Pô de six navires chargés de grains destinés pour les Autrichiens. Ces navires ont été dirigés sur Brescello, et les quinze hommes qui en formaient l'équipage ont été retenus prisonniers.

A Suzzara on annonce aussi la capture d'un bâtiment chargé d'argent.

Plaisance, qui, animée de sentiments vraiment patriotiques, a dédaigneusement repoussé la constitution de Charles II de Parme, a voté le don de deux pièces de canon en faveur de la valeureuse cité de Milan.

Le comité de guerre de Brescia fait savoir que les troupes autrichiennes s'étaient hier soir retirées sur Deseuzano et Peschiera. Deux cents hommes armés complètement, et venant de Bergame se sont réunis aux corps français qui se trouvent à Brescia, d'autres notables renforts arrivent de Valsabbia et Valtrompia.

Avant-hier soir un corps de lanciers piémontais, escorté de trois pièces d'artillerie s'est également rendu à Brescia.

Lier le général Bès est arrivé à la tête de ses troupes. 500 hommes, venant de Pavie, et commandés par le comte Biscaretti, général commandant à la suite du duc de Savoie, sont à Chiguelo.

On évalue à 10,000 hommes les troupes ennemies qui se trouvent en ce moment à Mantoue.

Le mouvement italien se propage aussi dans le Frioul. Une lettre de Udine, annonce que les bourgeois, après avoir vaincu la garnison, se sont emparés des forts de Palmanova et Osopo, ainsi que de toutes les pièces de canon et munitions de guerre qui s'y trouvaient. Dès le 22 mars, la république était proclamée, et une garde nationale formée. Le 27, deux mille Croates et 400 dragons ont été désarmés.

Une autre lettre de Rivignano, dit que l'on vient d'y organiser une garde nationale de 10,000 hommes afin d'empêcher le passage du territoire à 3,000 Croates et 500 cavaliers, qui ont été dans la nécessité de capituler à Treviso et Cornelianio; et comme on n'a voulu leur accorder aucun logement en ville, force leur a été de bivouaquer dans les champs à deux milles de Palma.

1,200 jeunes gens commandés par le brave Baroaldi, et ayant en tête quatre capucins, se sont mis en mouvement de Padoue vers Montebello; ils se dirigent sur Mantoue.

Sur le territoire vénitien, les Autrichiens se trouvent concentrés dans Vérone, attendu que toute retraite leur est fermée par le Tyrol italien.

Pour le chargé du *Gouvernement Provisoire*,
BROGLIO, secrétaire.

MILAN, 4 avril.—Les six barques chargées de grains qui ont été capturées sur le Pô et conduites à Brescello sont arrivées cette nuit au bourg St-Gothard.

Des nouvelles de Vérone assurent qu'il y a dans cette ville environ 9,000 hommes, dont 1,000 dragons et 700 croates. Dans une harangue que leur a faite le général d'Aspre, il leur a promis le sac de Milan.

La croisade vénitienne marche sur Mantoue; ainsi que nous l'avons dit, des religieux, des prêtres et des professeurs enseignants marchent à sa tête. Forte de 6,000 combattants, elle se trouve entre Vicence et Montebello, commandée par Sanfermo. Avant d'arriver à Vérone, elle sera augmentée du double.

Les premières colonnes des volontaires toscans et pontificaux sont arrivées à Revigo sous les ordres de Durando; un corps de 12,000 fantassins et de 3,000 cavaliers napolitains est en marche.

Les avant-postes autrichiens se trouvent entre Goeto et Peschiera.

Un rapport officiel du général Alemandi porte que la colonne de volontaires s'est emparée de la position du lac de Garde, du bourg de Salo et du bateau à vapeur.

Radetski use de tous les moyens les plus vils; il était parvenu à corrompre le gardien des prisons de Brescia, qui devait laisser s'échapper tous les prisonniers et incendier le château et la ville.

5 avril.—Outre le petit fait d'armes du pont St-Marc, sur le Chiese, deux autres escarmouches, toujours favorables aux nôtres, ont eu lieu peu de temps après.

Les preux sicaires de Radetski poursuivent leur œuvre de destruction. Partout ils imposent des contributions forcées. A Calvisano, ils ont exigé 30,000 livres sous peine d'incendie.

Vénise est tranquille et jouit de sa liberté. Dans un engagement entre 1,500 croates et la légion lombarde, celle-ci s'est admirablement conduite.

Les Autrichiens ont quitté Montechiaro, Calcinote et Lonato; ils sont en marche sur Mantoue et Vérone. Les troupes piémontaises les suivent avec l'intention de bloquer Vérone. Un rapport officiel annonce que le général Bès est arrivé à Montechiaro avec le gros de sa colonne. Il s'est mis en rapport avec le général Trotti. Une bataille aura lieu indubitablement entre Mantoue et Vérone, qui sont le centre des opérations militaires.

Une proclamation de Radetski, déclare Vérone en état de siège et ordonne la reddition des armes dans 24 heures sous peine de mort. La milice ayant refusé de combattre dans les rangs autrichiens, elle a été désarmée; pour empêcher qu'elle sonne le tocsin, il a fait occuper tous ses clochers par les soldats.

Les lettres suivantes contiennent de sages conseils aux ouvriers, nos amis et nos frères: écrites sous l'égide de la liberté, elles portent le cachet d'une égalité et d'une fraternité parfaitement comprises.

LES OUVRIERS LILLOIS, RÉSIDANT A PARIS,
A LEURS FRÈRES DE LILLE.

Frères!

Les soussignés, convaincus que, dans les scènes de désordre qui viennent de se produire à Lille, les ouvriers du pays n'ont pas pris l'initiative, viennent vous prier d'écouter leurs conseils, dictés par la raison et le vif intérêt qu'ils prennent à votre situation.

Croyez-le bien, l'ordre n'ôte rien à la force d'un peuple, et les instigateurs qui vous poussent à la révolte n'amélioreront pas votre sort. Les institutions vraiment démocratiques que nous avons conquises peuvent seules opérer ce résultat. Soyez donc patients, et attendez avec confiance les heureux effets d'une République sage et modérée, qui n'a de commun avec l'ancienne que les principes qui peuvent assurer le bonheur du Peuple.

Jetez un coup-d'œil sur Paris, où vient de s'accomplir la grande œuvre d'indépendance: après un jour consacré à la célébration de cette grande victoire, le peuple entier a repris ses travaux, et depuis ce temps Paris offre l'aspect de la sécurité la plus parfaite. C'est qu'aussi le peuple a confiance dans les hommes qu'il choisit, et que ceux-ci, par des actes de haute sagesse, montrent à chaque instant qu'ils sont dignes de cet honneur. Pourquoi les méconnaîtrez-vous? Croyez-nous, ils sont sincères; et si de graves questions ne sont pas encore vidées, ne les accusez pas: l'établissement de la République n'est pas l'œuvre d'un jour.

été sur mon chemin qu'ils n'auraient pas tenté mes crayons; cela m'eût retardé! — Je marchai donc à grands pas, et j'arrivai, le soir, dans la petite ville de Milly. Elle est située dans un vallon agréable; elle est arrosée par un filet d'eau, que quelques géographes flatteurs ont baptisé du nom de rivière. Mais le vallon, mais la rivière, mais le château-fort n'étaient ni l'objet ni le but de ma visite. Ce que je venais voir, c'étaient une tourelle noire et des pigeons blancs; ce que je venais voir, — ce n'était ni la tourelle, ni les pigeons... — c'était Louissette!

VII.

C'est que ce nom, répété par tant de voix; était déjà écrit dans mon cœur, et y répandait je ne sais quelle douce béatitude, — que l'on ne comprend bien qu'à l'âge que j'avais alors... J'avais vingt ans; heureux âge où la vie est pleine d'illusions, d'enchantement! où elle se présente à nous, semée de fleurs, riante, colorée et charmante! Les jeunes hommes que je vois aujourd'hui n'ont pas ce que j'avais alors; ils sont calculateurs, spéculateurs, sans doute; ils ont bien l'âge que j'avais à cette époque, et cependant ils n'ont pas vingt ans; ils ne les auront jamais: ils ont supprimé la jeunesse! Ce ne sont pas eux qui feraient des lieues entières pour voir une tourelle noire, des pigeons blancs, — et une enfant appelée Louissette... je les plains, ces jeunes vieillards!

VIII.

En entrant à Milly, à droite, on aperçoit un grand bâtiment délabré qui offre un refuge aux voyageurs; on lit sur son fronton: *Au Lion d'or*. Et, en effet, un magnifique lion, peint

en jaune, indique que c'est là une hôtellerie, qui a mis tout son luxe dans son enseigne: au village, comme à la ville, il faut attirer les regards et en imposer aux passants. Je n'allai pas plus loin. L'enseigne du *Lion d'or* m'avait frappé. — C'est là, — je l'avais retenu par cœur, — c'est là que demeurerait Louissette! Il était déjà nuit; tout le monde, ou à peu près, était couché. Je frappai; on m'ouvrit; et je fus reçu sans la mauvaise humeur involontaire qu'ont presque toujours les gens qu'on réveille, — même les aubergistes.

Après un repas frugal, on me conduisit dans une petite chambre, simple et propre. Je ne m'endormis pas; mais je rêvai à la tourelle noire, aux pigeons blancs, et, vous l'avez deviné, à Louissette!

IX.

Le lendemain, de grand matin, un bruit étrange se fit entendre autour de moi; j'ouvris ma fenêtre pour comprendre ce bruit.

L'air semblait agité; il était affectivement, mais par le battement tumultueux de mille ailes: les pigeons blancs étaient là; — et pourtant, je ne vis qu'une jeune fille, placée au milieu d'eux, leur donnant la pâture, comme Dieu fait aux petits des oiseaux. Involontairement, je m'écriai: Louissette!... mais, absorbée par sa chère occupation, elle ne m'entendait pas, elle ne vit pas: la blonde enfant ne voyait et n'entendait que ses pigeons blancs!

X.

— « Louissette, lui dit bientôt sa mère, accourue sur ses pas, quand tes pigeons auront déjeuné, tu iras chercher du pain blanc et des œufs frais, car il faut songer aussi au déjeuner

d'un voyageur qui nous est arrivé hier au soir; c'est un monsieur de la ville; sous sa blouse, il a un bel habit bleu avec des boutons d'or. Tu dormais déjà lorsqu'il a frappé à notre porte; mais tu le verras ce matin. Allons dépêche-toi... »

Louissette n'entendait pas non plus sa mère; rien ne pouvait la distraire des soins qu'elle donnait à ses amis.... Sa mère se fâcha; Louissette vint l'embrasser, — et la paix fut faite.

Pendant ce peu de temps, les pigeons blancs avaient regagné la tourelle noire; et tous semblaient suivre des yeux leur jeune maîtresse qui s'éloignait en leur disant: « A ce soir! »

XI.

J'annonçai à la mère de Louissette que mon intention était de passer quelques jours à Milly, d'en visiter les environs, que l'on m'avait beaucoup vantés, et d'emporter, — au moyen de mes crayons, — les souvenirs des plus beaux sites. — « Et vous aurez beaucoup à faire, me répondit-elle; je n'ai jamais quitté Milly, mais je suis bien sûre que c'est le plus bel endroit du monde. Oh! si vous voulez peindre les principaux points de vue qui frapperont de tous côtés vos yeux, plusieurs jours ne vous suffiront pas pour cela. » — « Eh bien, dis-je tout transporté, j'y resterai un mois s'il le faut. » — « Et vous serez bien ici, reprit-elle; les soins et les attentions ne vous manqueront pas... Mais voilà Louissette, ma fille, qui vient de cueillir quelques rares fraises, et qui les apporte pour votre dessert. »

XII.

Louissette a quinze ans; elle est charmante, et par son âge, et par ses traits. Sa bouche est petite; le sourire erre de lui-même sur ses lèvres fraîches et roses. Son regard est

Chers concitoyens, rentrez dans l'ordre ; le travail, modifié bientôt, vous donnera le bonheur. N'outragez pas la garde nationale, noble institution dont vous faites tous partie, et qui a pour mission de garantir l'ordre de tous les citoyens. Songez que l'Europe entière a les yeux fixés sur la France, et que le plus bel exemple que nous puissions donner, c'est celui de la lutte, du travail après la victoire. Repoussez calmement les perturbateurs, ils ne peuvent que compro- avec mépris les principes sacrés de liberté, d'égalité et de fraternité, principes pour lesquels nous saurons verser, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Salut et fraternité.
(Suivent les signatures.)
Les citoyens ouvriers de la ville de Lille, à leurs frères de Paris.

Frères !
Nous vous remercions de cœur des sentiments que vous exprimez dans votre adresse; oui, comme vous, nous aimons le travail; oui, comme le peuple de Paris, nous ne voulons pas le désordre, car maintenant nous sommes les véritables conser- vateurs, nous avons pleine confiance dans notre Gouvernement provisoire, et ceux qui poussent aux troubles, ce sont les enne- mis occultes ou cachés des principes sacrés de liberté, d'égalité et de fraternité, principes pour lesquels nous saurons verser, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Vous nous recommandez de ne pas outrager la garde nationale; oh! loin de nous cette pensée; nous le savons, la garde nationale doit être notre plus puissant boulevard contre le re- tour de l'ancien ordre de choses, et c'est pour cela que nous dé- sirons vivement que le plus grand nombre de nous puisse en- trer dans ses rangs; des armes et du travail, voilà ce que nous voulons; nous avons pleine confiance dans le Gouvernement que l'acclamation populaire a chargé de diriger le timon de l'Etat jusqu'au jour où le peuple va être appelé à exercer sa souveraineté. Sûrs de notre force et confiants dans notre droit, puisque nous avons pour nous Dieu, les hommes et la raison, nous attendons l'avenir avec calme, car il nous apportera le bien-être, le bonheur.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

(Suivent les signatures.)

Actes Officiels.

Paris, 9 avril 1848.

On lit dans le *Moniteur universel*, journal officiel de la Ré- publique française :

Ont été nommés aux chaires du collège de France, insti- tués par l'arrêté du gouvernement provisoire en date du 7 avril :

Droit international et histoire des traités, Lamartine, mem- bre de l'Académie française;

Droit politique français et droit politique comparé, J. Rey- naud;

Droit privé (droit individuel et social), Armand Marast;

Droit criminel, Faustin Hélie;

Economie générale et statistique de la population, Serres, membre de l'Académie des sciences;

Economie générale et statistique de l'agriculture, Decaisne, membre de l'Académie des sciences;

Economie générale et statistique des mines, usines, arts et manufactures, Bineau, ingénieur en chef des mines;

Economie générale et statistique des travaux publics, Fran- queville, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées;

Economie générale et statistique des finances et du com- merce, Garnier-Pagès;

Droit administratif, Cormenin;

Histoire des institutions administratives françaises et étran- gères, Ledru-Rollin;

Mécanique, Poncelet, membre de l'Académie des sciences.

— Quelques explications ont paru nécessaires sur la posi- tion des professeurs du collège de France qui ne se trouvent pas compris dans la nouvelle organisation.

M. Tissot, disciple et successeur de Delille dans la chaire de poésie latine, plus qu'octogénaire, a des droits incontestables au titre de professeur honoraire. M. le ministre de l'Ins- truction publique, considérant que les professeurs du collège de France n'ont aucune pension de retraite, a inscrit M. Tis- sot sur le fond des indemnités littéraires pour une somme

doux et bleu; ses cheveux d'un blond cendré retombent avec grace sur son front de neige, légèrement bruni par le soleil. Sa gaieté est décente et naïve. On éprouve en la voyant je ne sais quel enchantement paisible: c'est une fleur qui croit dans l'ombre, et dont le parfum est suave... Mais, comme l'a dit le poète anglais: « Le cœur qui respire avec le plus d'ivresse le parfum des fleurs, est le premier que déchirer les épines. » — Je ne vous ferai pas le portrait de Louise: elle a quinze ans; elle est charmante, et par son âge, et par ses traits!... Je vous l'ai déjà dit, je crois; — et j'aime à le redire.

XIII.

En effet, la grande occupation de sa vie, et ses seules préoccupations, sont ses pigeons; elle a pour eux une ten- dresse enfantine et maternelle; elle leur donne, — c'est vrai, — les plus doux noms; l'eau la plus transparente est pour eux; les graines les plus dorées sont pour eux: tout est pour eux! A sa voix, ils accourent avec confiance; c'est à qui arri- vera le premier; c'est à qui la quittera le dernier. De loin, de bien loin, ils la reconnaissent; ils l'appellent à leur fa- çon; ou s'en vont au devant d'elle, et voltigent, heureux et légers, au-dessus de sa tête gracieuse; c'est alors une lutte entre mille rivaux, entre mille jaloux... C'est que le prix de la course est une caresse de Louise!

XVI.

Comme on ne dort jamais bien chez les gens dont on rêve, j'étais éveillé avec le jour, et, chaque matin, j'assistais à dé- jeûner des pigeons blancs; le soir, j'assistais à leur souper. Ainsi, et tout d'abord, je voyais, deux fois par jour, Louise:

égale à la totalité de son traitement. M. de Portets est pro- fesseur à la faculté de droit, M. Michel Chevalier, est ingé- nieur en chef des mines. M. Alix Desgranges est premier secrétaire interprète pour les langues orientales.

M. Poncelet, de l'Académie des sciences, nommé à la nou- velle chaire de mécanique du collège de France, a déclaré l'intention de se démettre de la chaire de mécanique de la fa- culté des sciences, dès qu'il y aura terminé son cours de cette année.

Cette détermination de M. Poncelet est d'autant plus ho- norable, que les nouvelles chaires, comme il est dit dans le rapport inséré au *Moniteur*, sont entièrement gratuites.

— Le ministre de l'agriculture et du commerce, par un arrêté du 2 avril, a nommé les citoyens Ingres, peintre d'his- toire, et Labrousse, architecte, membre du conseil supérieur de perfectionnement des manufactures nationales des Go- belins, Beauvais et Sévres, institué pour rechercher et pro- poser les réformes que comporte le régime actuel de ces éta- blissements.

— Le citoyen Roux (Charles-Antoine), a été nommé chef de bureau de la librairie et de l'imprimerie au ministère de l'intérieur, en remplacement du citoyen Lacroix, appelé à d'autres fonctions.

PARIS, 9 avril 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Le pape Pie IX vient d'adresser à Mgr l'archevêque de Nicée, son nonce apostolique, à Paris qui en a envoyé une ex- pédition à tous les archevêques et évêques de France, un bref dans lequel il trace la conduite qu'il engage le clergé de France à suivre au milieu des graves questions de l'époque actuelle. Nous croyons devoir citer le passage suivant :

La discipline canonique, qui est actuellement en vigueur dans les églises de France, ainsi que l'organisation des choses ecclésiastiques dans le pays, ne peuvent être changées par quelque personne que ce soit, si ce n'est pas le souve- rain Pontife. Car nul autre que lui n'a une autorité univer- selle sur toutes les églises épiscopales et métropolitaines de cette nation française; à nul autre qu'à lui il ne peut être permis de statuer sur les choses qui tiennent à la discipline générale de l'église, ou de déroger à ce qui a été confirmé par ce siège apostolique, quant à ce qui regarde les revenus destinés au culte divin et aux ministres sacrés.

Personne n'ignore que cette espèce de dotation n'est qu'une compensation bien faible des immenses biens de l'é- glise qui furent aliénés dans ce pays au temps malheureux de l'ancienne révolution. Renoncer à cette dotation, ce serait jeter la religion elle-même dans un grand danger; car se serait enlever au clergé les ressources qui lui sont indispen- sables pour exister et se nourrir, attendu que, dans plusieurs et dans la plupart des petites localités de France, la pauvreté des populations est telle qu'il leur serait à peu près impossi- ble de venir au secours de l'église et de ses ministres. C'est pour cela que plusieurs évêques ont déjà tant de peine à con- server leurs petits séminaires, ou qu'ils se trouvent dans l'im- puissance d'en fonder de nouveaux, malgré le désir et l'ex- trême besoin qu'ils en auraient pour étendre l'éducation de de leur jeune clergé et augmenter le nombre de leurs prê- tres.

Il serait donc extrêmement à craindre que la pauvreté du clergé, dont les églises de France ont déjà trop à souffrir, ne fit encore que s'accroître au grand détriment de la religion et des âmes. Quoique dans les Etats-Unis d'Amérique la foi catholique, avec l'aide de Dieu, fasse chaque jour de nou- veaux progrès, elle y eut toutefois produit des fruits bien plus abondants s'il avait existé dans ces contrées un clergé indi- gène en rapport avec la multitude des populations et leurs besoins spirituels. Or, ce qui empêche le clergé d'y être aussi nombreux qu'il le faudrait encore, c'est précisément le man- que de ressources opportunes et suffisantes.

— ce n'était pas assez!... Elle semblait reconnaissante de mon assiduité, du plaisir que je prenais au plaisir qu'elle prenait elle-même. Et puis, elle me contait l'histoire de ses pigeons; me disait quel jour ils étaient nés; à quel nom ils répondaient. J'écoutais, avec un grand intérêt, ces précieux détails; je les écoutais sans rire; et je faisais mille questions pour prolonger ces entretiens, qui passaient toujours trop vite. — Je sus que parmi tous ses pigeons blancs, il en était un, préféré de Louise: c'était le plus beau; elle l'appelait celui-là: « Son enfant gâté. »

XV.

Aussitôt après le repas de sa nombreuse famille, Louise allait retrouver sa mère, et l'aidait aux soins de la maison. Tout son travail se faisait en chantant; mais sa chanson était toujours un de ces naïfs refrains, bien anciens, et qui se per- pétuent au village, sans jamais vieillir. C'était une jeune fille, disant à ses compagnes :

« Nous n'irons plus au bois ;
Les lauriers sont coupés... »

ou bien la chanson :

« En octobre, douce arondelle,
Tu t'en — voles bien loin d'icy... »

seulement, la douce arondelle de Ronsard, venue de si loin, avait perdu son nom en route, et s'appelait, à Milly: Douce hirondelle.

(La suite à un prochain numéro.)

— On assure qu'un commissaire du gouvernement provisoire de la République française doit être accrédité à l'armée des Alpes.

— On annonce qu'un décret du gouvernement provisoire doit convoquer extraordinairement et pour une mission tem- poraire les conseils généraux des départements.

— Nous pouvons assurer que des ordres ont été donnés pour faire approcher un corps de 50000 hommes aux envi- rons de Paris. Ces forces seront réparties dans différentes localités et seront à la disposition du gouvernement provi- soire.

— Des renseignements ont été demandés par le ministère de l'intérieur sur la situation des principales entreprises dra- matiques de Paris et de la province. Cette démarche se rat- tache, dit-on, à un projet qui consisterait à faire considérer ces entreprises comme des ateliers nationaux, et à les placer comme telles sous la protection directe de la nation.

— On annonce un concours pour la meilleure ode sur la révolution de février. Le prix de ce concours sera, dit-on, de 5000 fr.

— Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de vrai dans le bruit répandu que le gouvernement provisoire songe à supprimer les banques départementales; mais ce que nous savons posi- tivement, c'est que le ministre des finances a préparé un décret qui remplacera les billets de banques locales par des billets uniformes de la Banque de France, ayant cours dans toute l'étendue du territoire de la République.

— L'inquiétude qui règne à Londres fait revenir d'Angle- terre beaucoup d'or à Paris, et la prime avait baissé subi- tement de 83 fr. à 70 fr., et même 65 fr. les 1000 louis. Mais dans la soirée les cours tendaient à remonter, et ils étaient déjà revenus à 80 fr.

— Avant-hier vendredi, entre midi et une heure, des cris de détresse partant d'un appartement situé au second étage de la maison n° 113, rue Montmartre, attirèrent l'at- tention des passants et des voisins, qui virent bientôt appa- raître aux fenêtres une jeune femme qui, d'une voix étranglée par la terreur, appelait au secours, et indiquait par ses ges- tes et ses cris qu'elle craignait d'être frappée par des assas- sins. On s'empressa de courir au secours de cette malheu- reuse femme; en une seconde les escaliers furent franchis par la foule; mais en arrivant sur le palier de l'appartement, on le trouva fermé en dedans, et les efforts que l'on fit pour enfoncer les portes furent inutiles.

Pendant ce temps, heureusement, on avait pu donner l'a- larme aux postes voisins, si bien que presque aussitôt on vit accourir des gardes nationaux et des volontaires de la garde mobile, qui en apprenant l'impossibilité où l'on se trouvait de pénétrer dans l'appartement par l'escalier, se mirent en quête d'échelles dans le voisinage, et escaladant avec leur aide les fenêtres, se précipitèrent résolument à l'intérieur.

Deux malfaiteurs s'y trouvaient, dont la présence avait tel- lement effrayé la maîtresse de la maison qu'elle était tombée sur le parquet sans connaissance, tandis que sa domestique, après avoir vainement cherché à leur opposer de la résis- tance, s'était précipitée à la fenêtre et avait appelé au se- cours.

Après avoir procédé à l'arrestation de ces deux individus les gardes mobiles se disposaient à les conduire au commis- sariat de police, situé petite rue Saint-Pierre, mais déjà le bruit de l'événement s'était répandu dans le voisinage, et tous les abords de la maison étaient encombrés par une foule dans laquelle on parlait déjà avec indignation de ce fait com- me une tentative d'assassinat. « Fusillez-les! s'écriait la foule; que justice soit faite! mort aux voleurs! » Un renfort de gardes nationaux du poste de la Banque et du poste de la rue Joquelet a pu seul soustraire ces deux malfaiteurs à la fureur populaire; et encore n'a-t-il pas été possible de les conduire au commissariat, mais seulement au poste de la rue Joquelet.

Le commissaire de police, M. Fresnes, s'étant empressé de se rendre à ce poste, y procéda immédiatement à une enquête, de laquelle il résulta que c'était sous le prétexte de louer un appartement vacant dans la maison, que les deux individus arrêtés s'étaient présentés chez la dame Larivière, qui en est propriétaire et qui habite le second étage.

Ces deux individus, jeunes et vêtus avec élégance, s'étaient fait dès hier montrer les lieux par le concierge, qu'ils avaient questionné sur l'âge et la manière de vivre de la propriétaire. Certains qu'elle était d'un âge avancé, d'une santé débile, et qu'elle n'avait près d'elle qu'une seule servante, ils étaient revenus ce matin, et s'étaient présentés chez cette dame, sous prétexte de discuter le prix du loyer et de rédiger un projet de bail. Après une courte conversation, on était tombé d'accord; un des jeunes gens s'assit alors et commença à écrire le sous-seing privé pour donner à la servante le temps de quitter la pièce où ils se trouvaient; mais à peine fut-elle éloignée, qu'ils se précipitèrent tous deux sur M^{me} Larivière, que l'un contint fortement, tandis que l'autre cherchait à lui couvrir la partie inférieure du visage d'un masque de poix. Cependant, quoique âgé de 78 ans, la dame Larivière opposa de la résistance, et la terreur doublant ses forces, elle parvint à saisir et agiter le cordon d'une sonnette. La servante accourut à cet appel, et ce fut alors qu'un des mal- faiteurs se précipita sur elle. Nous venons de dire comment, après lui avoir échappé, elle avait pu briser un carreau et appeler au secours par une des fenêtres donnant sur la rue.

Ces deux individus, en la possession desquels ont été trouvés deux couteaux-poignards, un ciseau à froid et d'au- tres instruments de vol, sont restés provisoirement au poste de la rue Joquelet, sous la protection de la garde nationale, devant le poste de laquelle des groupes ont continué de sta- tionner.

Ils ont été mis, dès ce matin à la disposition de la justice. L'un se nomme Pierre, et se dit domestique sans place; l'autre exerce la profession de cuisinier.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE. Londres, 8 avril. — Tous les employés de l'amirauté ont prêté serment comme constables spéciaux; ils sont armés de bâtons et ils recevront des armes plus destructives s'il en est besoin.

Le *Morning-Herald* du 8 avril dit qu'il se fait un plaisir d'annoncer aux sujets timides de la reine que la révolution Irlandaise est ajournée indéfiniment.

La reine et le prince Albert, accompagnés du prince de Galles et des autres enfants royaux, sont partis de Buckingham ce matin à dix heures pour Osborne-House dans l'île de Wight; la reine restera à cette résidence jusqu'à la fin des vacances de Pâques.

La convention nationale a publié sa contre-proclamation aux habitants de Londres, en réponse à la proclamation de la police.

Sir G. Grey, ministre de l'intérieur, dans la séance de la chambre des communes du 7 avril, a rendu hommage à M. Lamartine dans les termes suivants: « Je n'attache pas la moindre importance aux assertions de M. Smith O'Brien, quand à la disposition où serait la France d'envoyer en Irlande 30,000 hommes pour appuyer la révocation de l'union. Je n'exprimerai aucune opinion sur le droit appartenant aux Français de diriger leurs propres affaires, de changer la forme de leur gouvernement, mais je crois impossible de lire la réponse faite par M. Lamartine à M. Smith O'Brien, sans honorer la fermeté et le courage de l'homme dans les circonstances où il se trouve placé. Les termes explicites, et je dois le dire, les termes sincèrement honnêtes dont il s'est servi, le refus formel d'intervenir en envoyant un seul homme en Angleterre ou en Irlande, pour aider ces messieurs dans les projets criminels qu'ils ont osé concevoir, lui fait le plus grand honneur. J'ajoute qu'à mon avis, sans l'obstention des encouragements que la confédération était allée chercher à Paris, toute tentative criminelle de sa part sera tout-à-fait futile. Les efforts isolés de ces hommes n'amèneront sur leur pays que ruine et effusion de sang. »

ALLEMAGNE. Posen, 1^{er} avril. — A Varsovie le prince de Paskewitch a fait assembler les principaux habitants et leur a fait prêter serment au nom de l'empereur qu'ils ne voyageraient à l'étranger que pour affaires particulières, et qu'ils s'abstiendraient de la lecture de journaux et brochures politiques. Les habitants ont prêté ce serment. D'après d'autres rapports, les nouvelles d'Allemagne ont trouvé accès en Pologne, malgré la rigueur de la surveillance sur les frontières. Les individus qui font lecture des journaux sont pendus aux arbres. On enlève les faux aux paysans. (*Feuilles russes.*)

PRUSSE. Berlin, 3 avril. — Aujourd'hui, la diète réunie a nommé une commission qui devra faire un rapport sur la question financière. Un seul orateur a déclaré qu'il ne se croyait pas compétent pour discuter des questions de finances. Le maréchal prince Salms a prétendu que cette déclaration était une opinion individuelle, mais aussitôt un orage éclata et un grand nombre de voix se prononcèrent en faveur de l'orateur. Le tumulte ne cessa qu'à l'arrivée de M. Camphausen qui parla avec beaucoup de chaleur pour prouver à la diète que dans un moment où il s'agissait du salut de l'état, sa compétence était hors de doute. Son discours a été accueilli par des bravos. (*Gazette de Cologne.*)

AUTRICHE. Vienne, 1^{er} avril. — Aujourd'hui une déclaration de guerre à la Sardaigne a été résolue par la chancellerie d'état et par la chancellerie de guerre. — L'Italie paraît définitivement perdue pour l'Autriche, c'est un coup pour ainsi dire mortel pour le commerce et l'industrie de Vienne et de la Bohême. Le plus grand nombre des fabriques de coton et de laine seront obligées de cesser leurs travaux, et des milliers d'ouvriers se trouveront réduits à la misère. Aussi est-il à craindre que des désordres n'éclatent prochainement parmi les ouvriers de la Bohême, et que des paysans ne se joignent à eux. Le gouvernement prend les mesures les plus énergiques pour reconquérir l'Italie. Il organise des corps de volontaires pour les envoyer à la frontière.

2 avril. — Nous apprenons d'une source certaine qu'il a été délié hier dans une conférence d'état que l'on ferait marcher le général Radetzki contre les Piémontais, mais que l'on renonçait à reprendre Milan. Le général devra concentrer son armée sur le Mincio et entamer des négociations avec le gouvernement provisoire. Si les Lombards veulent se charger d'une partie de la dette publique, maintenir les relations commerciales avec l'Autriche, sans entraves de douanes, et fournir un contingent de troupes en cas de guerre, on les laissera faire.

L'Italia, de Pise, du 1^{er} avril, applaudit à la pensée d'un congrès national à Rome, qui déciderait des destinées de l'Italie. — Il s'est formé, sous les auspices de la noblesse, à Rome, une commission chargée de recevoir les dons volontaires pour venir en aide aux ouvriers sans travail; c'est là une pensée très philanthropique: on publiera les noms des bienfaiteurs de la classe ouvrière.

NOUVELLES LOCALES.

Un arrêté de M. le Commissaire extraordinaire du gouvernement près le département du Rhône, sur la présentation du général Neumayer, commandant supérieur, nommé chef d'Etat-major général de la garde nationale de Lyon, le citoyen Fumat, colonel de gendarmerie à cette résidence.

C'est là un choix honorable sous tous les rapports et qui sera apprécié par nos légions. Le colonel Fumat, homme de cœur et de courage, fut, avec Armand Carrel, Thiers et Armand Marrast, un des créateurs du journal le *National*, qui contribua si énergiquement à la chute de la monarchie du droit divin.

Le citoyen Fumat servait déjà comme officier, au moment de la révolution de juillet 1830. Il donna sa démission aussitôt qu'il eut connaissance des fameuses ordonnances liberticides du 25 juillet et se jeta dans les rangs du peuple.

Homme de liberté, le nouveau chef d'Etat-major, est aussi un homme d'ordre, et dans plusieurs circonstances graves, il a fait preuve d'une énergie de caractère qui lui a concilié l'estime de tous les partis. Militaire instruit, distingué, conciliant, d'une grande aménité de caractère, et en même temps homme du devoir, organisateur intelligent et actif, le colonel Fumat réunit tous les titres qui le feront aimer de notre population, et pour notre compte nous accueillons, avec la plus grande satisfaction, le choix du général Neumayer et que M. Arago vient de sanctionner.

— Nous avons eu deux fois l'occasion de signaler le pillage de caisses d'armes adressées à MM. Gillet et Plasson, commissionnaires chargés des transports du gouvernement. C'était là, pour ces messieurs, un motif suffisant de ne plus compromettre leur responsabilité, en pareille circonstance. Pour assurer la sécurité d'un nouveau transport d'armes qui doit être fait à Lyon, dans le but de compléter l'organisation de notre garde nationale, M. le commissaire extraordinaire du gouvernement vient de charger un détachement de la compagnie dite des *Voraces* de se rendre à Grenoble, d'y prendre livraisons des armes attendues et de les escorter jusqu'à Lyon.

— Une nouvelle députation de citoyens s'est présentée hier au soir, entre onze heures et minuit, à la préfecture, pour réclamer de M. Arago la remise des forts. On nous assure qu'ils étaient délégués par les principaux clubs de notre cité et des communes suburbaines.

— Il y a quelques semaines, au moment de l'organisation de la garde nationale, M. Chapuis (de la maison Chapuis et Bellegoud, rue du Gare, 5) citoyen suisse, ne put pas obtenir de fusil. Ce n'était pas parce qu'il était étranger, mais parce que les armes étaient encore fort rares et que les nationaux avaient droit, les premiers, à celles qui avaient été distribuées. Ne pouvant payer, de sa personne, son tribut de citoyen à sa patrie adoptive, M. Chapuis a voulu concourir par une autre voie, non moins honorable, à l'œuvre commune et il a fait, avec empressement, les frais d'une tenue complète en faveur d'un citoyen pauvre que les élections de ses camarades avaient fait sergent, et qui n'eût pu s'habiller qu'à l'aide de sacrifices au-dessus de ses forces.

Aujourd'hui, M. Chapuis est armé et a pris place dans la compagnie Cérullaz, qui compte un bon citoyen de plus. Si d'aussi honorables exemples trouvaient quelques imitateurs, notre nombreuse et belle garde nationale se montrerait bientôt en uniforme.

— Une sérénade a été donnée hier dans la rue Bourgelat, sous les fenêtres du citoyen Cholat, capitaine d'artillerie, qui avait fait jusqu'à ce jour les fonctions de chef d'Etat-major de la garde nationale de Lyon.

Ephémérides de la Révolution Française.

11 Avril 1796. — Loi qui abolit l'usage des cloches.

11 Avril 1766. — Bataille de Montenotte. Victoire remportée par le général Bonaparte. Le jeune général français qui n'a que 36,000 hommes sous ses ordres, bat le général autrichien qui en a 50,000, et le force à se replier.

DEPARTEMENTS.

On lit dans le *Toulonnais*:

« Parmi les passagers de la frégate à vapeur *l'Albatros*, arrivée d'Alger le 3, se trouvaient le fameux agitateur de la Kabylie, Muley Mohamed, qui a fait sa soumission dernièrement entre les mains du général de division Cavaignac, gouverneur général de l'Algérie, un frère d'Abd-el-Kader et d'autres Arabes, au nombre d'une soixantaine.

« Muley Mohamed et les siens, et quelques autres familles, ont été transbordés, dès l'arrivée de *l'Albatros*, sur le bâtiment à vapeur *l'Anacréon*, qui les a transportés à l'île Sainte-Marguerite. Des ordres formels s'opposaient à ce qu'on permit à l'agitateur de la Kabylie de communiquer avec Abd-el-Kader, qui se trouve encore, comme on sait, au fort Lamalgue.

« Quant au frère de l'émir, qui a avec lui sa famille et une suite assez nombreuse, il a été déposé avec les siens au fort Lamalgue, où il ne fera pas long séjour; car il est compris au nombre des Arabes qui doivent être dirigés sur le château de Pau avec Abd-el-Kader.

« On croit que le départ de l'ex-sultan pour les Pyrénées est prochain. »

— On assure que l'équipage d'une frégate autrichienne, qui se trouvait dans l'Adriatique, s'est soulevé, en apprenant que la République avait été proclamée à Venise, a débarqué ses officiers et arboré le pavillon tricolore italien. Cet équipage serait composé en majeure partie de Vénitiens.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

AVIS.

Le directeur de l'Administration des *Facteurs lyonnais* prévient MM. les Officiers de la Garde nationale qu'il se met à leur disposition pour le transport des lettres de convocation, billets de garde, affiches, etc., et pour ce service, qui est d'un intérêt public, il a réduit de 40 pour cent le tarif de ses transports. Bureau à l'entresol, rue d'Alger, 2.

La Guillotière, imprim. de BAJAT. Cours de Brosses, 8.

Annonces légales.

Etude de M^e POMMIER, avoué à Lyon, place du Petit-Change, n° 165.

ADJUDICATION

Au samedi vingt-deux avril mil huit cent quarante-huit, par-devant le Tribunal civil de première instance de Lyon, De trois maisons contiguës avec jardin, cour et hangar, situées à la Guillotière, rue de la Croix, appartenant au sieur Jean-Baptiste Cumin.

La vente aura lieu en l'audience des criées du Tribunal, au Palais-de-Justice, place de Roanne, de dix heures du matin à deux heures de relevée, en trois lots séparés, sans enchère générale, savoir,

Pour le premier lot se composant:

1° D'une petite maison sise à la Guillotière, rue de la Croix, où elle porte le n° 24, formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus;

2° D'une cour commune avec les deuxième et troisième lots, et d'une baraque en planches;

3° Et d'une autre maison située dans ladite cour, formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, et habitée par le sieur Remilly, coutelier.

Au par-dessus de la somme de quinze cents fr.,

ci 1,500 f.

Pour le second lot se composant:

1° D'une autre maison formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, et habitée par M. Bouvard;

2° D'une portion de jardin au nord de cette maison;

3° Et de la cour commune, mentionnée à l'article deux du premier lot, et d'une autre cour à l'orient de la maison.

Au par-dessus de la somme de quinze cents fr.,

ci 1,500 f.

Pour le troisième lot se composant:

1° D'une maison sise en face des deux dernières décrites, formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, habitée par le sieur Bousseraut;

2° D'un corps de bâtiment, au nord de ladite maison servant d'écurie au sieur Jean-Baptiste Cumin;

3° D'un hangar en bois et planches, servant d'entrepôt audit sieur Cumin;

4° De la portion du jardin précité étant au nord dudit bâtiment et du hangar;

5° Et de la communauté de la cour dont il a été parlé.

Au par-dessus de la somme de deux mille fr.,

ci 2,000 f.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M^e POMMIER, avoué poursuivant, ou bien voir au Greffe le cahier de charges.

Annonces diverses.

AVIS.

Les Instituteurs, communaux et privés, de Lyon et du département du Rhône, sont invités à se réunir *mardi prochain, 11 avril*, à quatre heures et demie du soir, rue Buisson, n° 5, pour former la députation qui se rendra auprès du citoyen Arago, commissaire du gouvernement provisoire pour le département du Rhône.

A LA VILLETTE,

APPARTEMENT BOURGEOIS EN LOCATION,

A la Guillotière, place de la Villette, maison Mercier, entre le cours Lafayette et le chemin du Sacré-Cœur, près du chemin de la Corne-de-Cerf, à vingt minutes des ponts Lafayette, de l'Hôtel-Dieu et de la Guillotière, il y a en location, à prix modérés, plusieurs jolis Appartements bourgeois avec ou sans jardin.

Cette Maison superbement bâtie, et qui contient bon nombre d'habitations toutes indépendantes; attenante à un beau jardin, réunit toutes les aisances désirables: Bains, Lavoir, Buanderie, Salle de billard, Jeu de boules, Gymnase, etc. etc.

Outre la facilité que donne la proximité pour tout approvisionnement, les locataires peuvent, à peu de frais, faire faire leur commissions par le concierge de la maison, qui va à Lyon tous les jours.

On louerait, au besoin, écurie, fenil, remise et prairies environnantes.

S'adresser à Lyon chez M. MERCIER fils, marchand-cordonnier, rue de la Grenette, angle de la rue de l'Aumône, ou sur les lieux au concierge de la maison.

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles et de toute dévreté ou vice du sang et des humeurs

PAR LE SIROP DÉPURATIF VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÈNE,

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE RUE PALAIS-GRILLET, N. 25.